

Honoraires sur ventes TTC* :

Les honoraires d'agence sont intégralement à la charge du vendeur. **Les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulés.**

Jusqu'à 30 000 €	3 000 € TTC*
+ de 30 001 à 60 000 €	+ 7 % TTC*
+ de 60 001 à 150 000 €	+ 6 % TTC*
+ de 150 001 à 300 000 €	+ 5 % TTC*
+ à partir de 300 001 €	+ 4 % TTC*

Exemple d'une maison vendue 213 000 € : nos honoraires TTC* s'élèvent à : $3000 + (30.000 \times 7\%) + (90.000 \times 6\%) + (63.000 \times 5\%) = 13\,650 \text{ €}$

Honoraires de Location Habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 Juillet 1989 et plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **6 % TTC* du loyer annuel hors charges** dans la limite de la réglementation en vigueur de 8 €/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **1 € TTC*** dans la limite de la réglementation en vigueur de 3 €/m²

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : **100 € TTC***

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail : **6 % TTC* du loyer annuel hors charges**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **1 € TTC**

Honoraires parking, garage ou autres locaux non soumis à la loi du 6 Juillet 1989 et au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **1 mois de loyer TTC* + Honoraires état des lieux : 2 € TTC*/m²**

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **1 mois de loyer TTC* + Honoraires état des lieux : 2 € TTC*/m²**

Honoraires Avis de valeur

Dans le cadre d'une succession, division, donation ou sur demande expresse d'un notaire : **Evaluation écrite suite à visite : forfait de 190 € TTC* par bien jusqu'à 150 m² (sur devis au-delà de cette surface)**

*Taux de TVA actuellement en vigueur : 20%

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barèmes Honoraires à compter du 1^{er} janvier 2020